

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2014024**

**Signataire : MB/ML**

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Salah CHIBAH

**OBJET : Signature des conventions triennales entre la Commune d'Aubervilliers et diverses associations sportives- Années 2015 - 2016 -2017**

**EXPOSE :**

Depuis de nombreuses années, la commune œuvre en faveur du développement de l'offre dans le domaine du sport en apportant son soutien financier à l'ensemble des associations qui répondent aux demandes et aspirations des différents publics .

Dans ce cadre, la commune a la volonté de poursuivre son partenariat avec les associations sportives désignées ci-après en leur permettant de bénéficier d'une subvention municipale et d'équipements sportifs mis à disposition.

Pour certaines de ces associations- le CMA cyclisme, Boxing Beats, le FCMA et le CM Escrime – le soutien de la commune s'exercera, par ailleurs, par la mise à disposition de personnel.

La loi n° 321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 fixent à 23 000 € le seuil de subventionnement à partir duquel une convention doit être passée entre le financeur et l'association subventionnée. Toutefois, la Commune souhaite formaliser le partenariat avec les associations sportives dès lors que le montant de la subvention est supérieur à 5 000 € afin d'avoir une meilleure lisibilité sur l'accompagnement du milieu sportif.

Par ailleurs, l'association Tofof Muay Thai d'Aubervilliers bénéficie de la mise à disposition d'un agent à temps partiel et il convient également de formaliser par convention ce soutien de la ville.

Ainsi, afin de définir les modalités de la coopération entre la commune et les associations sportives ci-après désignées, Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions avec :

- l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers (ASJA)
- le CMA cyclisme
- Indan's Cité
- Boxing Beats
- le FCMA
- le CM Escrime
- l'association Tofof Muay Thai d'Aubervilliers

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 18 Décembre 2014**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

**EXCUSES :** Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim

**ABSENTS:** Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

**Secrétaire de séance :** M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014024

Signataire : MB/ML

**OBJET :Signature des conventions triennales entre la Commune d'Aubervilliers et diverses associations sportives- Années 2015 - 2016 -2017**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €,

Vu les projets des conventions triennales entre la Commune et ces associations sportives,

Vu le budget communal,

Considérant la cohérence entre les interventions des associations sportives désignées ci-après et les orientations municipales dans le domaine du sport :

- l'Association Tofof Muay Thaï d'Aubervilliers
- l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers (ASJA)
- le CMA cyclisme
- Indan's Cité
- Boxing Beats
- le FCMA
- le CM Escrime

A la majorité des membres du conseil Mme VIGEANT et M. ZAÏRI, s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**AUTORISE** : le Maire à signer les conventions triennales entre la commune et les associations sportives suivantes :

- l'association Tofof Muay Thaï d'Aubervilliers
- l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers (ASJA)
- le CMA cyclisme
- Indan's Cité
- Boxing Beats
- le FCMA
- le CM Escrime

**DIT QUE :** les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal sur les imputations suivantes :

service	article	fonction
401	65 74	40

Reçu en préfecture le : 19/12/2014  
Publié le : 19/12/2014  
Certifié exécutoire le : 19/12/2014

L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI

